Passerelle

Maison des Communes de la Vendée

N° 71 mai 2022

DOSSIER

Le Conseil en organisation

P. 8-11

Page 3 | Protection sociale complémentaire : garanties et montants précisés

Page 4 | Conseil médical : nouvelle instance de gestion des dossiers médicaux

Page 16 | Un référentiel pour sécuriser les travaux

Maison des Communes de la Vendée

SOMMAIRE

SOMMAIRE

> Protection sociale complémentaire : garanties et montants précisés
page 3

> Le Conseil médical, nouvelle instance de gestion des dossiers médicaux
page 4

> Élections professionnelles : ça se prépare
page 6

> Rapport d'activités 2021 du CDG
page 7

> **DOSSIER : le service Conseil en organisation**
pages 8 à 11

> Emploi et handicap : le CDG engagé
page 12

> Élus et agents : les deux maillons de la chaîne territoriale
page 13

> AMPCV : les enjeux de sécurité au cœur des échanges
page 14

> Géo Vendée : un référentiel pour sécuriser les travaux
page 16

> e-Collectivités en quelques chiffres et projets
page 17

> FDAS : une belle consommation pour 2021
page 18

> UDCCAS : formation et guides à votre disposition
page 18

> Vos nouveaux interlocuteurs
page 19

Passerelle
Maison des Communes de la Vendée

Directeur de la publication : Eric Hervouet
Rédaction : collaborateurs de la Maison des Communes
Illustrations : Maison des Communes, Freepik.com, Canva.com, sauf mentions spéciales
Conception graphique : Peuplades
Mise en page : Marion Geay
Impression : imprimerie LIO
Tirage : 1400 ex. - ISSN 2102-0221

ÉDITO

Chères et chers collègues,

Vous pourrez découvrir dans cette édition les nouvelles actualités au sein de la Maison des Communes. Le service Conseil en organisation du Centre de Gestion met à votre disposition des statistiques du territoire sur les effectifs, la rémunération et les dépenses de personnel. Ces données se révèleront utiles comme aide à la décision pour la gestion de vos effectifs.

Par ailleurs, le Comité médical et la Commission de réforme ont fusionné pour donner naissance au Conseil médical, chargé de vous accompagner dans la gestion des dossiers médicaux de vos agents. Vous pourrez prendre également connaissance de l'avancée du travail mené pour la préparation des prochaines élections professionnelles permettant d'élire les représentants du personnel au sein notamment du nouveau Comité Social Territorial.

C'est avec plaisir que je retrouve la dynamique de nos associations d'élus qui, en sortie de crise sanitaire, ont le plaisir de vous convier à de nouvelles réunions d'information afin de vous accompagner dans vos missions.

Ces rencontres, riches d'échanges et de retours d'expériences sont importantes dans nos fonctions d'élus tout comme les nombreuses formations que vous propose l'AMPCV.

Les équipes de la Maison des Communes restent à votre écoute et celle de vos équipes pour vous apporter conseil et expertise !

Anne-Marie COULON
Maire de Mouzeuil-Saint-Martin
Présidente de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée

À partir de 2025, les employeurs territoriaux auront l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Protection sociale complémentaire, les garanties et montants précisés

À partir de 2025, les employeurs territoriaux auront l'obligation de participer financièrement à la prévoyance de leurs agents et l'année suivante, à leur mutuelle. Un décret vient préciser les garanties concernées ainsi que les montants.

Le décret n°2022-581 en date du 21 avril 2022 est venu transposer les différentes dispositions issues de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique.

Une participation obligatoire des employeurs territoriaux à partir de 2025

Ainsi, sont confirmées :

- L'obligation de la participation employeur à la prévoyance dans la Fonction Publique Territoriale à partir du 1er janvier 2025
- L'obligation de la participation employeur à la mutuelle des agents dans la Fonction Publique Territoriale à partir du 1er janvier 2026

Quelles garanties et quels montants ?

Le décret fixe les garanties et les montants minimums de participation obligatoire pour chaque risque.

	MUTUELLE	PRÉVOYANCE
Garanties minimales	Panier de soins de 30 € (article L911-7 du Code de la Sécurité Sociale)	Montant de référence pour la garantie maintien de salaire de 35€ • Incapacité : 90 % du traitement indiciaire de la NBI + 40 % du régime indemnitaire nets • Invalidité : 90 % du traitement net
Participation mensuelle obligatoire	50 % du panier de soins soit 15 €	20 % du coût des garanties minimum soit 7 €

Enfin, le décret prévoit également la possibilité, après négociation avec les organisations syndicales, de signer des contrats à adhésion obligatoire.

Le CDG vous accompagne

Depuis 2012, le Centre de Gestion accompagne les collectivités en proposant une convention de participation sur le risque prévoyance et poursuivra sa démarche.

Concernant la complémentaire santé, une réflexion régionale entre les cinq Centres de Gestion de la région est en cours afin de mutualiser tout ou partie de l'organisation d'une telle convention.

> Contact

Plus d'informations auprès de Emilie VANNIER, responsable du service Gestion des Carrières,
02 51 44 10 07,
emilie.vannier@cdg85.fr

PLUS D'INFOS SUR NOTRE SITE !

www.maisondescommunes85.fr

Le Conseil médical, nouvelle instance de gestion des dossiers médicaux

Issu de la fusion du Comité médical et de la Commission de réforme, le Conseil médical ne forme plus qu'une seule et même instance pour traiter tous les dossiers médicaux de vos agents.

Suite à la parution du décret n°2022-350 en date du 11 mars 2022, l'unité Instances médicales a mis en place le nouveau Conseil médical. Parmi les principaux changements qui impacteront vos collectivités, il faut noter des modifications dans les motifs de saisine.

LES NOUVELLES SAISINES

La contestation d'un avis médical rendu par un médecin agréé au titre de l'aptitude aux emplois publics des candidats dont les fonctions exigent des conditions de santé particulières

La contestation d'un avis médical rendu par un médecin agréé au titre de la visite de contrôle obligatoire au moins une fois par an au-delà de 6 mois de congé de maladie

La contestation d'un avis médical rendu par un médecin agréé au titre d'une visite de contrôle prescrite par le médecin agréé ou le conseil médical pour un fonctionnaire bénéficiant d'un Congé de Longue Maladie, d'un Congé de Longue Durée ou d'un Congé de Grave Maladie

Toutes demandes pour les sapeur-pompiers volontaires : reconnaissance d'imputabilité, suivi et invalidité

L'allocation d'une Rente d'Invalidité à un fonctionnaire stagiaire licencié pour inaptitude physique suite à une pathologie imputable au service

L'allocation d'une Pension d'Invalidité à un fonctionnaire stagiaire licencié pour inaptitude physique suite à une pathologie non imputable au service

L'allocation d'une Pension d'Invalidité à un fonctionnaire stagiaire licencié pour inaptitude physique suite à une pathologie non imputable au service

LES DOSSIERS NE NÉCESSITANT PLUS DE SAISINE

Les dossiers ne nécessitant plus de saisine :

- La prolongation de Congé de Maladie Ordinaire au-delà de 6 mois
- La prolongation d'un Congé de Longue Maladie, de Grave Maladie ou de Longue Durée tant que l'agent reste à plein traitement
- La reprise à Temps Partiel Thérapeutique suite à un Congé de Longue Maladie, de Longue Durée ou de Grave Maladie
- Les demandes d'Allocation d'Invalidité Temporaire (AIT)
- L'aptitude à la reprise suite à un Congé de Longue Maladie, Congé de Grave Maladie, Congé de Longue Durée sauf lorsque l'agent exerce des fonctions qui exigent des conditions de santé particulières

LES AUTRES NOUVEAUTÉS APPORTÉES PAR LE DÉCRET

Le déclenchement de l'examen médical auprès d'un médecin agréé à la charge des collectivités

Les collectivités sont amenées à missionner des médecins agréés généralistes dans les cas ci-dessous :

- Contrôle des conditions de santé particulières quand les fonctions le requièrent
- Expertise à faire au moins 1 fois au bout de 6 mois consécutifs de congé maladie
- Expertise à faire pour toutes demandes de prolongation de Congé de Longue Maladie, de Longue Durée ou de Grave Maladie
- Expertise tous les ans à partir du moment où l'agent a épuisé ses droits à rémunération à plein traitement

L'instauration de délais de saisine

Lorsque la collectivité est saisie par l'agent, elle dispose d'un délai de 3 semaines pour transmettre la demande au secrétariat des instances médicales qui doit en accuser réception.

En cas de contestation par l'autorité territoriale ou l'agent de l'avis du médecin agréé, l'autorité territoriale ou l'agent disposent d'un délai de 2 mois à compter du moment où ils en ont connaissance, pour saisir le Conseil médical.

Un formulaire unique est d'ores et déjà à votre disposition pour saisir le Conseil médical sur le site internet de la Maison des Communes.

> Contact

Amandine Paumier, Alice Marcillat et Marlène Oger, conseillères instances médicales, sont à votre écoute pour répondre aux questions que cette réforme pourrait susciter dans vos équipes.
instances.medicales@cdg85.fr,
02 53 33 01 49.

Les ateliers maladie plébiscités

Depuis 2017, le Centre de Gestion organise tous les deux ans des ateliers sur la thématique de la maladie à destination des agents en charge des ressources humaines. En mars et avril, les 8 journées ont rassemblé 116 participants.

De mars à avril, le service Gestion des Carrières a animé 8 ateliers sur le thème de la maladie professionnelle et l'accident de service dans plusieurs communes (Saint-Fulgent, Sainte-Hermine, Talmont-Saint-Hilaire et Challans) ainsi que dans les locaux de la Maison des Communes.

Amandine PAUMIER et Alice MARCILLAT, conseillères instances médicales ; accompagnées de Charlène BARDIN-JOUSSEAUME, Laure RENAUD et Sandra BRIGUET, conseillères statut spécialisées dans la protection sociale ont ainsi accueilli 116 agents en charge des ressources humaines.

Le 7 avril, le service Gestion des Carrières a rencontré les agents du secteur de Challans

Ces ateliers ont été l'occasion de préciser les connaissances des participants sur la maladie professionnelle et l'accident de service. Florence LOUIS, Assistante de prévention au service Ressources Humaines de la Ville de Challans a participé à la journée organisée sur la commune. *" Je suis en charge des dossiers maladie complexes et la gestion des accidents de service est essentielle, nous y sommes confrontés au quotidien. Pour gérer ces situations, on doit être expert et l'accompagnement du Centre de Gestion est primordial. Lors de cet atelier nous avons pu tout revoir de A à Z, apprendre de nouvelles choses mais aussi être confortés sur des points que nous maîtrisons déjà. Savoir que d'autres professionnels rencontrent des situations similaires est rassurant et le fait d'échanger est toujours enrichissant ".*

Élections professionnelles : ça se prépare

Création du Comité Social Territorial, nouvelles modalités de vote, les services du Centre de Gestion préparent activement cette nouvelle échéance en concertation avec les organisations syndicales et les collectivités.

Une organisation menée en concertation avec les organisations syndicales

Comme vous le savez, le renouvellement général des représentants du personnel dans les instances paritaires doit se dérouler en fin d'année 2022. Dans le cadre de ces élections, le Centre de Gestion a reçu les organisations syndicales le 21 février dernier afin de déterminer, en concertation, les éléments d'organisation et de fonctionnement du futur Comité Social Territorial, fusion du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Il a ainsi été décidé, dans l'objectif de garantir un dialogue social de qualité :

- de maintenir à 7 le nombre de représentants du collège du personnel,
- de maintenir à 7 le nombre de représentants du collège des employeurs et donc de maintenir le paritarisme entre les deux collèges,
- d'autoriser le vote des représentants du collège des employeurs.

Une réunion d'information à destination des collectivités de plus de 50 agents

L'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précise l'obligation de créer un Comité Social Territorial (CST) dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ainsi qu'auprès de chaque Centre de Gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents.
L'effectif des personnels retenu pour déterminer le franchissement du seuil de 50 agents est apprécié au 1er janvier de chaque année.

Au 1er janvier 2022, 79 collectivités de plus de 50 agents ont été recensées en Vendée, représentant 7 984 personnels titulaires, stagiaires et contractuels.

79 collectivités et établissements sont donc dans l'obligation de créer un Comité Social Territorial local et ainsi d'organiser leurs élections professionnelles en décembre prochain.

Pour les accompagner, le Centre de Gestion a organisé une réunion technique le 14 mars dernier à laquelle étaient conviés les directeurs et responsables des ressources humaines. 90 personnes ont répondu présentes à l'invitation.
L'accompagnement se poursuit avec la mise à disposition d'un guide des élections 2022 et de modèles d'actes sur la page dédiée du site internet de le Maison des Communes : www.maisondescommunes85.fr, rubrique "Carriere-statut/ Elections-professionnelles-2022".

LE VOTE ÉLECTRONIQUE

Le Centre de Gestion a choisi le vote électronique pour les élections professionnelles 2022.
Chaque agent recevra à son domicile un courrier contenant :

- son identifiant ainsi que le lien vers la plateforme de vote
- une notice d'information sur le déroulement des opérations électorales
- les professions de foi des listes candidates
- les listes de candidats.

Une assistance téléphonique chargée de répondre aux électeurs, afin de les aider dans l'accomplissement des opérations électorales sera mise en place, pendant toute la période de vote 7j/7 et 24h/24. Elle sera assurée par le prestataire.

Il est conseillé à chaque collectivité de mettre à disposition un poste informatique pour les électeurs ne disposant pas d'un accès à internet. Un poste dédié sera mis à disposition au Centre de Gestion pendant toute la durée du scrutin.

Les Maisons France Services pourront également accompagner les électeurs en difficulté.
Pour connaître la Maison France Services la plus proche, rendez-vous sur le site : lannuaire.service-public.fr

> Contact
Une question ? Nous sommes à votre disposition au 02 55 36 00 84, ou par mail à elections.professionnelles@cdg85.fr

Centre de Gestion

Rapport d'activités 2021

Réalisations

8 340 148,95 €
dépenses et recettes de fonctionnement

649 546,48 €
dépenses et recettes d'investissement

102
agents au CDG

dont 87 agents titulaires et stagiaires

4
enquêtes administratives

et 36 entretiens

3
demandes

traitées par les médiateurs

288
dossiers étudiés

en Commission de réforme

829
dossiers examinés

par le Comité Technique. + 81 % par rapport à 2020 (LDG, télétravail, 1 607 h)

676
dossiers examinés

par le Comité médical + 14,20 % par rapport à 2020

17
structures

accompagnées par le service Conseil en organisation (12 communes, 4 CCAS et 1 CIAS)

230
heures

d'entretiens individuels, 111 en collectifs et 102 en observation

141
personnes

reçues en entretien de conseil en évolution professionnelle

4 460
déclarations

de vacances d'emploi enregistrées

3
concours

et 1 examen professionnel organisés

2048
dossiers d'inscription étudiés

739
sollicitations

enregistrées par le Conseil juridique

1491,26
mètres linéaires

d'archives classés et 571,92 détruits par le Conseil archives

85 269
bulletins de salaire

réalisés par le service Paie

814

pour les missions temporaires

422
collectivités

adhèrent à la prestation médecine

67
études de postes

inspectées par les préventeurs et 18 réinspectées

1 048
visites

réalisées par le médecin de prévention et 3 046 entretiens médico-professionnels

Le Conseil en organisation

Le service Conseil en Organisation du Centre de Gestion a pour objectif d'accompagner tout type de structure dans des projets d'évolution et de transformation organisationnelle. Ses champs d'intervention sont nombreux. Résultats de ce travail quotidien d'observation et d'analyse, des statistiques du territoire vous sont présentées pour la première fois dans ce numéro.

CHAMPS D'INTERVENTION

ACCOMPAGNEMENT ORGANISATIONNEL

- Diagnostic organisationnel des services, réorganisations et préconisations
- Accompagnement de projets de mutualisation
- Optimisation du temps de travail
- Organisation des communes nouvelles
- Analyse des pratiques professionnelles et recommandations

APPLICATION RH

- Outil de gestion des fiches de poste, entretiens professionnels et formations

CODÉVELOPPEMENT

- Partage des pratiques et des expériences entre pairs
- Solutions collectives à une situation du quotidien et concrète

CHARTE DE GOUVERNANCE

- Accompagnement des élus pour échanger sur les rôles, missions et modalités de fonctionnement

SENSIBILISATION SUR DES THÉMATIQUES LIÉES AU TRAVAIL ET AU MANAGEMENT

- Ressources sur le site web
- Conférences thématiques

2016
Création du service

3 conseilllers en organisation

65 structures accompagnées

50 communes
7 CCAS/CIAS
8 communautés de communes et autres établissements publics

900
agents rencontrés sur le territoire

5 220 €
coût moyen de la prestation

Caroline ROBINET, Matthieu GUILLOTEAU et Franck LEMOINE, conseillers en organisation

> Contact
Plus d'informations : Caroline ROBINET, 02 51 44 10 06, conseil.organisation@cdg85.fr

ILS TÉMOIGNENT

Une intervention extérieure était nécessaire pour donner un avis neutre sur le fonctionnement actuel du service. Du positif pour les équipes permettant d'améliorer certaines pratiques et de relancer une dynamique de groupe.

Sabine ARNAUD
Directrice Générale des Services - Saint-Gervais

À l'écoute, le service a pris le temps en amont avec les décideurs pour cadrer la demande, mais aussi avec les agents pour expliquer le sens de la démarche.

Richard SIGWALT
Maire de Saint-Gervais

Un rapport détaillant la démarche, l'analyse et proposant 3 nouveaux scénarios a été présenté aux élus puis au personnel. Les propositions faites ont servi de point de départ à notre réorganisation. Les conseils apportés tout au long de la démarche ont aidé l'équipe à cadrer ce changement.

Noémie CHENE
Directrice - CIAS Coteaux de l'Yon

Dans le cadre du projet de Groupement de Coopération Sociale et Medico Sociale (GCSMS) du Pays de Palluau, nous avons fait appel au service pour mettre en place la nouvelle organisation, la future gouvernance administrative et accompagner l'intégration des équipes. Cela a permis au conseil d'administration d'appréhender la faisabilité de notre projet de mutualisation.

Marcelle BARRETEAU
Administratrice - GCSMS Pays de Palluau

L'accompagnement sur-mesure a permis de faire émerger des préconisations sur lesquelles nous nous appuyons aujourd'hui. La prestation a également porté sur l'élaboration d'une charte de gouvernance en début de mandat. Cela a permis aux élus ayant participé de pleinement s'investir dans leur nouveau rôle.

Chloé VICTOR-PERDRIEAU
Secrétaire Générale - Falleron

APPLICATION RH

Outil innovant de gestion RH, l'application RH permet à la fois de faciliter la création et la consultation des fiches de postes, de dématérialiser la préparation/saisie des entretiens professionnels et par la même occasion, de renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes (Direction, RH et encadrants). Après une phase d'expérimentation concluante, les collectivités qui l'ont souhaité ont pu dès le mois de novembre 2021 profiter de la mise à disposition gratuite de l'appli RH.

L'accompagnement des 14 collectivités a été effectué en deux temps.

1. Un accompagnement pour les administrateurs des collectivités (référents internes) afin de leur permettre d'appréhender l'outil et d'effectuer leurs paramétrages et saisies
2. Un accompagnement à destination des managers (utilisateurs), sur site ou à la Maison des Communes, pour découvrir l'outil, saisir les fiches de poste de leur équipe et l'utiliser pour la campagne d'entretiens professionnels 2021.

La mise à disposition de l'appli RH s'adresse à l'ensemble des collectivités affiliées du territoire de la Vendée qui en expriment le besoin, sans condition.

Un nouveau déploiement est prévu à compter de septembre 2022. Si vous êtes intéressés, une démonstration en visioconférence sera organisée en septembre (vous pourrez vous inscrire via la newsletter en juin 2022).

> Contact
Plus d'informations :
Franck LEMOINE,
02 55 36 00 50

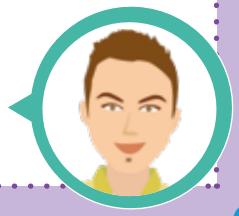

STATISTIQUES TERRITOIRE

EFFECTIFS - CHARGES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS

Les élus, directeurs ou secrétaires généraux ont aujourd'hui besoin de disposer de chiffres clés et d'éléments comparatifs pour éclairer leurs décisions. Que ce soit en matière de rémunération, d'effectifs ou de charges de personnel, peu de données statistiques leur permettent aujourd'hui de se situer au regard des autres collectivités du territoire. Partant de ce constat, le service Conseil en organisation du Centre de Gestion met à disposition une synthèse de données et propose un nouvel outil d'aide à la décision.

SOURCES

Les données présentées dans cette synthèse proviennent :

1. *des éléments saisis et recueillis par les services Gestion des Carrières et Paie du Centre de Gestion ;*
2. *des données de population proposées par l'INSEE ;*
3. *des éléments budgétaires disponibles sur le site « Comptes des collectivités » (Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance)*

Une distinction a été faite selon le type de collectivités/établissements et des strates définies pour apporter une cohérence dans les comparaisons : communes (8 strates), communautés de communes (3 strates), EHPAD (4 strates).

Les données présentées, extraites du rapport complet, concernent uniquement la strate des communes de **1 000 À 1 999 HABITANTS POUR L'ANNÉE 2020**.

EFFECTIFS

SELON LA CATEGORIE

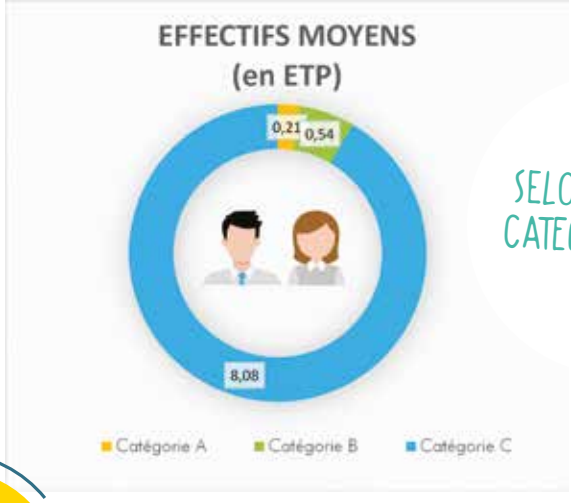

SELON LA FILIERE

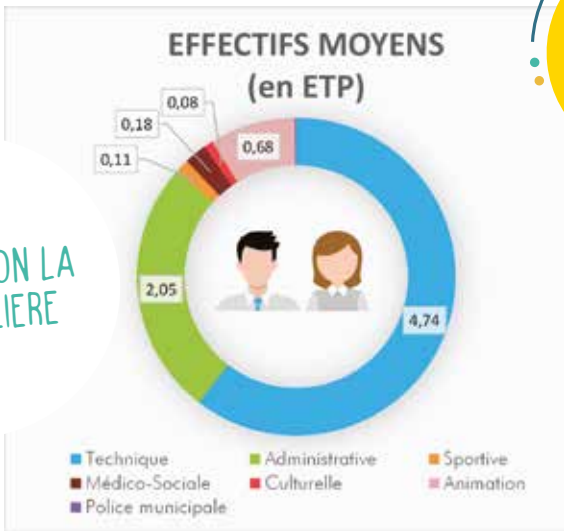

SELON LA TRANCHE D'AGE

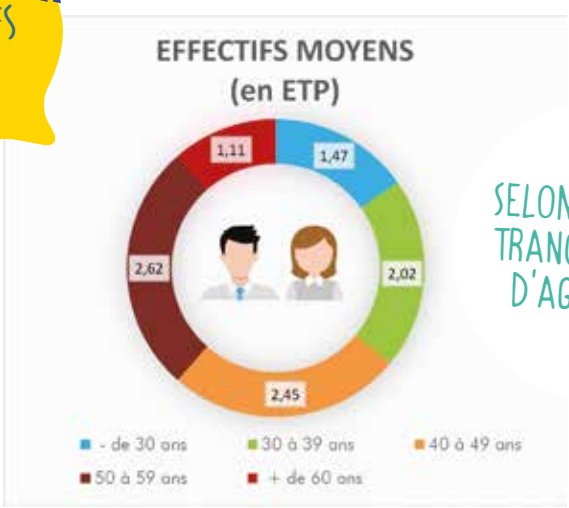

CHARGES DE PERSONNEL

40,01 %

C'est la part moyenne des dépenses de fonctionnement des collectivités de cette strate consacrée aux dépenses de personnel. Pour les collectivités de plus grande taille, cette part peut s'élever jusqu'à plus de 55 %.

RÉMUNÉRATIONS

BRUT FISCAL MENSUEL MOYEN SELON LA CATÉGORIE

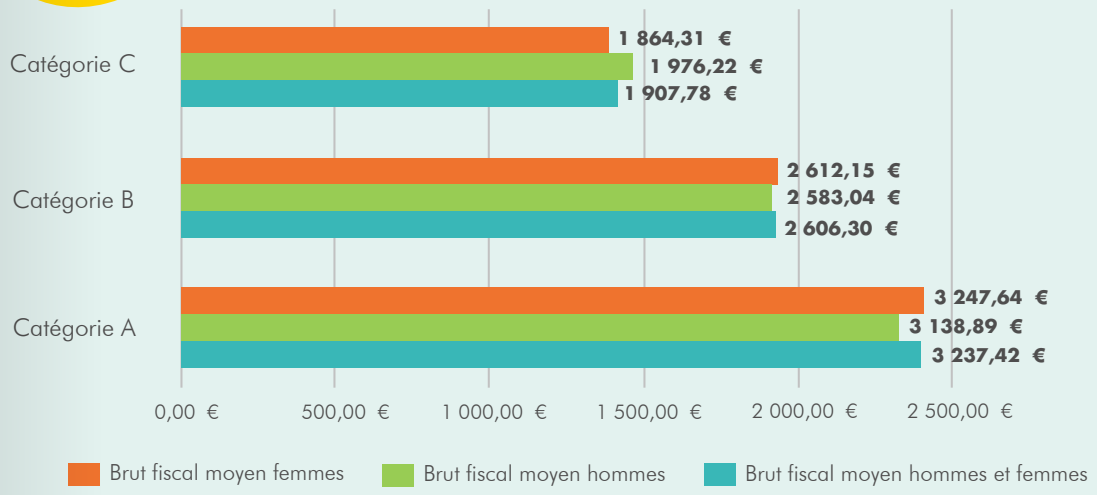

En 2020, le salaire brut fiscal moyen des agents de catégorie C s'élevait à 1907,78 €/mois (traitement indiciaire, régime indemnitaire, primes… compris). Ces chiffres s'entendent pour une base de travail à temps complet.

BRUT FISCAL MENSUEL MOYEN POUR LES CADRES D'EMPLOIS DE RÉDACTEUR ET D'ADJOINT TECHNIQUE

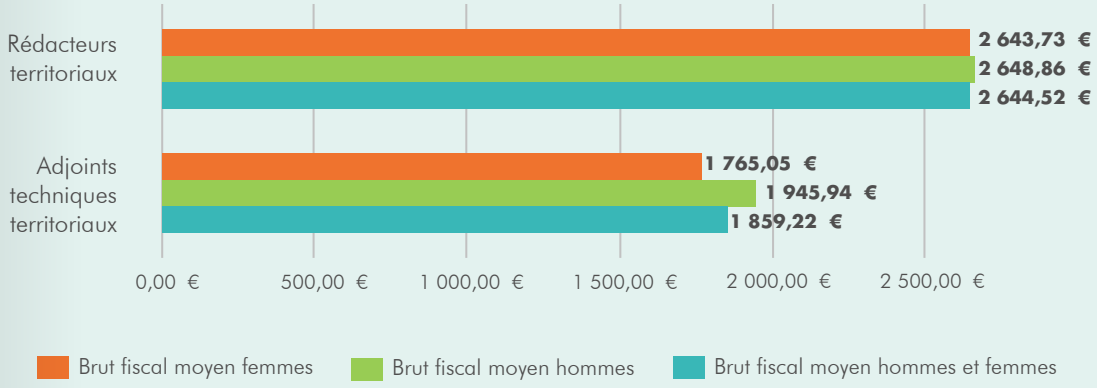

En 2020, le salaire brut fiscal moyen des rédacteurs territoriaux était de 2 644,52 €/mois. Ces chiffres s'entendent pour une base de travail à temps complet.

L'étude détaillée apporte d'autres informations sur la rémunération, notamment les montants de l'IFSE ou encore du CIA.

LE RAPPORT PRÉSENTANT LES DONNÉES DE TOUTES LES STRATES SERA À RETROUVER SUR NOTRE SITE INTERNET EN JUIN.

Seuls certains éléments relatifs à la rémunération seront présents dans ce rapport. Les structures qui le souhaitent pourront obtenir plus d'informations dans le cadre d'une prestation proposée par le Centre de Gestion.

Chaque année, la convention avec le FIPHFP permet de financer des journées de sensibilisation à destination des élus et des agents

Emploi et handicap : le CDG engagé

Le Centre de Gestion vient de renouveler pour 3 ans la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP) destinée à favoriser et à financer des actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique.

Depuis 2009, le Centre de Gestion soutient le handicap via une convention de financement conclue avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique). Renouvelée tous les 3 ans, elle permet la mise en place de nombreuses actions.

Accompagner les collectivités dans le recrutement et le reclassement des agents

La 4e convention conclue avec le FIPHFP, pour la période 2019-2021, a permis de solliciter et de valider 86 % des financements. Voici les principales actions menées par le CDG dans ce cadre :

- L'accompagnement des collectivités au recrutement de travailleurs handicapés : 18 agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés (RQTH) recrutés. Le CDG, qui perçoit 2 000 € par recrutement, reverse alors 60% de la somme à l'employeur. Cette mesure a été particulièrement appréciée par le Comité Local du FIPHFP.
- Le maintien et le reclassement des travailleurs handicapés et/ou inaptes : plus de 83 études ergonomiques effectuées par le service Santé et Sécurité au Travail – 22 accompagnements personnalisés réalisés par les conseillères en évolution professionnelle entre 2020 et 2021

L'engagement du CDG se poursuit jusqu'à 2024

Cette année encore la convention a été renouvelée pour une période de 3 ans (1er janvier 2022 – 31 décembre 2024), pour un montant de 283 700 €. Elle repose sur 5 axes :

- Qualifier les agents sur le handicap au travail en organisant des sessions de formation,
- Favoriser le recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique,
- Favoriser le maintien et le reclassement de travailleurs handicapés/inaptes dans la fonction publique,
- Favoriser le recrutement de nouveaux apprentis en situation de handicap dans la fonction publique,
- Action innovante : mettre en place des formations permettant le recrutement via Missions Temporaires.

Cette convention a été présentée au Comité Local du FIPHFP le 14 décembre 2021 avant d'être validée par le Conseil d'administration du CDG le 14 février dernier. Elle associe les services de Cap Emploi en tant que partenaire privilégié du Centre de Gestion, dans le cadre d'une autre convention qui fixe notamment comme objectifs d'anticiper et de répondre aux besoins en recrutement des collectivités, d'informer, de sensibiliser, de former les travailleurs en situation de handicap mais aussi les agents et les employeurs.

Dans le cadre de cette nouvelle convention avec le FIPHFP, le service Emploi va ainsi travailler particulièrement sur l'accompagnement des employeurs publics dans le recrutement des apprentis, ainsi que sur la mise en place de formations adaptées aux besoins croissants des collectivités pour favoriser le remplacement du personnel absent par des agents compétents (qu'ils soient ou non en situation de handicap).

> Contact

Plus d'informations auprès de Sandrine FLAMANT, conseillère emploi-handicap : 02 53 33 01 46, emploi@cdg85.fr.

La réunion d'information organisée le 10 mars par l'AMPCV avec le service Conseil en Organisation du Centre de Gestion sur le lien et la collaboration entre élus et agents a rasssemblé 140 personnes

Élus et agents, les deux maillons de la chaîne territoriale

Le 10 mars, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) organisait avec le service Conseil en Organisation du Centre de Gestion un temps d'échanges sur la collaboration entre élus et agents. L'occasion de comprendre les rôles de chacun et leurs liens au service du fonctionnement de la collectivité et des citoyens.

Accompagner les élus et leur apporter une expertise sur les dossiers de gestion locale est une des missions de l'AMPCV.
À cet effet, l'association et le service Conseil en Organisation ont eu le plaisir de recevoir M. Denys LAMARZELLE, ancien DGS et ancien membre du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, le jeudi 10 mars de 18h à 20h pour animer un temps d'échanges sur la thématique des relations agents – élus.

Maire et DGS, une complémentarité au quotidien

Anne-Marie COULON, Présidente de l'AMPCV, a rappelé en préambule l'importance de la complémentarité entre le maire et son DG/SG et du respect du rôle de chacun. *« Ces dernières années, nous avons tous pu assister à des changements dans la méthode de travail et la conduite des projets : des services publics plus nombreux, des sujets plus spécifiques, une augmentation des compétences, et une gestion toujours plus rapide. Garants de cette réussite et de cette efficacité, le Maire et le DGS sont à eux deux la tête pensante de la collectivité. La commande est politique, le DGS doit être force de proposition et chacun se situe dans son rôle, le DGS ne se substitue pas au politique de même que l'élu n'entre pas dans la zone d'action opérationnelle du DGS ».*

Une volonté vendéenne d'agir en binôme au service des citoyens

Une vidéo a été diffusée aux 140 participants dans laquelle des maires, secrétaires de mairie et DGS ont fait part de leur expérience : leurs rôles au quotidien, leurs attentes, les difficultés rencontrées mais aussi les conseils à partager.

M. Denys LAMARZELLE est ensuite revenu sur cette relation complexe mais essentielle au sein de ce binôme maire/DGS ou secrétaire de mairie. *« Intervenir sur le thème de la relation élus/agents fut pour moi très intéressant compte tenu du nombre et de la qualité des participants présents. Il est en effet rare de voir réunis autant d'élus et d'agents territoriaux sur ce thème aussi sensible relevant pourtant de pratiques à mettre en œuvre quotidiennement. Cela démontre qu'il existe dans les collectivités territoriales vendéennes une réelle volonté de travailler efficacement ensemble pour développer le meilleur service public possible. Et c'est le citoyen-usager qui en est au final le principal bénéficiaire ».*

> Contact

Pour consulter le support de présentation de la réunion, rendez-vous sur le site www.maisondescommunes85.fr, rubrique " Elus/ Les réunions d'information "

En février, à l'occasion d'une réunion d'information, les élus ont échangé avec l'AMPCV et le Conseil Départemental de la Vendée sur les questions des violences infantiles et de la protection des mineurs

Les enjeux de sécurité au cœur des échanges

Ces derniers mois, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) a proposé un large programme d'actions aux élus autour de thématiques liées notamment à la sécurité et aux violences.

Si la gestion des agressions et des incivilités a fait l'objet de plusieurs demi-journées d'information en partenariat avec la Gendarmerie fin 2021 et début 2022, la sécurité et les violences ont également été au cœur de plusieurs temps d'échanges proposés aux élus par l'association.

Les violences intrafamiliales

Avec le concours du Conseil départemental de la Vendée, l'AMPCV a reçu plus de 110 élus et techniciens sur la thématique des violences intrafamiliales en deux temps : le premier dédié aux violences faites aux femmes en décembre 2021, animé par Mme BOUYDRON, référente de Territoire d'Action Sociale Sud Vendée, en charge de la mission départementale Aide aux Victimes, et le second sur les violences infantiles et la protection des mineurs en février, animé par Mme PROUTEAU, responsable de la Crip85 et Mme le Dr HARDY, médecin référent de protection de l'enfance.

Qu'elles soient psychologiques, physiques ou sexuelles, ces violences au sein de la sphère familiale font l'objet d'hospitalisations toujours plus nombreuses. Un sujet d'actualité qui a poussé Mme FROMAGET, Maire de la commune de Marsais-Sainte-Radégonde à participer à cette seconde réunion *« Compte-tenu de l'actualité, je suis bien évidemment sensible à cette question. Nous sommes une petite commune de 500 habitants. On croit connaître la population mais il est parfois possible de passer à côté de certaines situations. Nous avons pu échanger sur les moyens d'intervention que nous avons à disposition. C'est rassurant de savoir que nous ne sommes pas seuls ».*

Le rappel à l'ordre

Un autre sujet a mobilisé les élus sur le premier trimestre. Le 17 février, Mme LEPISSIER, procureur de La Roche-sur-Yon et M. COUVIGNOU, procureur des Sables-d'Olonne ont rencontré les maires pour échanger sur le rappel à l'ordre.

« Le rappel à l'ordre est destiné à apporter des réponses rapides et souples pour traiter des situations qui pourraient mener vers des troubles au bon ordre, à la sureté ou à la sécurité. Il s'agit d'une injonction verbale adressée par le maire, dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance » explique Mme COULON, présidente de l'AMPCV.

« C'est un outil que l'on utilise spontanément sans toujours en référer au procureur, mais l'aval de ce dernier s'avère important dans certains cas » témoigne M. CAREIL, Maire de Sainte-Gemme-la-Plaine.

L'objectif de ce temps était de présenter les domaines d'application, la procédure ainsi que le protocole relatif à cet outil utilisé par les élus.

De nouvelles réunions d'information vous seront proposées au second semestre.

[RETOUR SUR] L'EPCI TOUR

Depuis plusieurs semaines, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) sillonne le territoire pour rencontrer les maires du département.
Découvrir les territoires et les forces vives qui les composent, comprendre les problématiques et les enjeux propres à chacun sont les objectifs que s'est fixés l'association afin de toujours mieux accompagner les élus dans leurs missions.

Les rencontres passées :

- 9 février, Pays des Achards
- 1er mars, Pays de la Chataigneraie
- 9 mars, Pays de St-Fulgent les Essarts
- 12 avril, Pays de Fontenay Vendée
- 14 avril, Pays de St-Gilles-Croix-de-Vie
- 20 avril : Pays de Mortagne

D'autres rencontres sont programmées pour les prochaines semaines et le second semestre.

Ici, les maires des communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts avec Mme COULON, Présidente de l'AMPCV

AGENDA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMPCV

Vendredi 1er juillet à la Maison des Communes

en présence de David LISNARD,

Président de l'Association des Maires de France (AMF)

Assocation Vendéenne des Anciens Maires

Assemblée générale le 19 mai à Sallertaine

L'Association Vendéenne des Anciens Maires (AVAM) organise son assemblée générale le 19 mai, à Sallertaine. Après un temps consacré à la présentation des rapports moral et financier le matin, les adhérents pourront visiter l'après-midi le bourg de Sallertaine et rencontrer les nombreux artisans qui font la notoriété de cette commune labellisée « Ville et Métiers d'Art ».

Les anciens élus en route vers Poitiers et Bordeaux

Après une mise en veille des activités en raison de la crise sanitaire, l'association a concocté pour ses adhérents un programme de visites jusqu'à la fin d'année. L'occasion de se retrouver et de maintenir le lien. Après Poitiers le 29 mars, une nouvelle destination attend les adhérents en juin. Direction Bordeaux pour découvrir les richesses gastronomique, architecturale et culturelle de ce beau terroir girondin.

Le 29 mars, les anciens élus ont profité d'une visite guidée du site gallo-romain de Sanxay

Le 29 mars, élus et techniciens participaient à une réunion sur le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Un référentiel pour sécuriser les travaux

Le PCRS est le référentiel « Plan Commun de la Rue » pour tous les acteurs de la gestion de la voirie. Ce plan, document obligatoire au niveau national, est en cours de déploiement sur la Vendée. A l'horizon 2024, 100% des communes Vendéennes disposeront de ce fond de plan unique et de haute précision garantissant à l'ensemble des acteurs une gestion de l'espace de la voirie optimisée et en toute sécurité.

Chaque jour en France, des réseaux (eau, gaz, fibre optique …) sont endommagés lors de travaux, causant ainsi des perturbations voire des accidents. En cause, une multiplicité de cartes, de précision parfois inégale, empêchant les collectivités et gestionnaires de réseaux de géolocaliser précisément les réseaux et éléments de la rue et ainsi d'effectuer leurs travaux en toute sécurité.

Le PCRS obligatoire depuis la loi anti-endommagement de 2012

Depuis 2012 et la réforme anti-endommagement DT-DICT (déclaration de travaux et d'intentions de travaux), la mise en place du PCRS est obligatoire à l'échelle nationale. Son objectif est de mutualiser l'ensemble des fonds de plans existants afin de faciliter le repérage des réseaux et de fluidifier les échanges entre les collectivités et les gestionnaires de réseaux dans la conception et la mise en œuvre des projets. Il permettra ainsi de parfaitement superposer les données de surface de la rue aux données des réseaux enterrés.

Géo Vendée, pilote du déploiement du PCRS dans le département

Centre de ressources en matière d'information géographique, Géo Vendée pilote le projet de PCRS à l'échelle du département. Pour un géoréférencement de haute précision, le PCRS vendéen comprendra un plan topographique de précision 5 cm pour les centre-bourgs ainsi qu'une photo aérienne de toute la Vendée à 10 cm qui permettra une localisation de la voirie et des réseaux en milieu rural.

Ce projet d'envergure qui a débuté en 2018 se déroule en 4 tranches territoriales. La dernière tranche sera lancée le mois prochain et se poursuivra jusqu'en 2024.

« Nous serons en mesure de fournir le PCRS aux communes 2 ans avant le délai fixé par la loi et nous serons parmi les 5 premiers départements français à le déployer. Au total, ce sont 8 000 km de plans qui vont être produits à travers le PCRS, pour un investissement de 5,5 millions d'€ financés par des fonds FEDER, la Région des Pays de la Loire et le Conseil Départemental pour 30 %, par Vendée Eau et le Sydev pour 40 %, par les gestionnaires de réseaux, dont Vendée Numérique, Enedis, GRDF et la Sorégie pour 20 % et par les collectivités pour 10 % » détaille Cédric SEIGNEURET, directeur de Géo Vendée.

Une réunion à destination des élus et techniciens le 29 mars

« Le 29 mars, 120 élus et techniciens ont répondu présents à la réunion que nous avons organisée. L'enjeu était qu'ils découvrent la réalité du PCRS afin de préparer sa valorisation et sa mise en place avec leurs services » se réjouit Dominique CAILLAUD, Président de Géo Vendée.

Un outil stratégique pour les communes mais aussi pour les acteurs départementaux comme le SyDEV qui était présent à cette journée. *« Le SyDEV finance à hauteur de 20% le projet de PCRS. Propriétaires et gestionnaires du réseau qui représente 5 000 km d'éclairage public, nous avons l'obligation de rendre notre plan de réseau compatible avec le PCRS »* explique Michel BIRONNEAU, vice-président du syndicat.

Cet outil de haute précision ouvre demain de nombreuses possibilités pour répondre aux enjeux environnementaux et énergétiques comme le cadastre solaire par exemple qui permettra à terme d'évaluer le potentiel solaire de notre territoire.

> Contact

Géo Vendée, 02 51 44 10 29,
contact@geovendee.fr - www.geovendee.fr

> e-Collectivités

e-Collectivités en quelques chiffres et projets

786
collectivités adhérentes

5 000
utilisateurs Pléiade

3,9 M €
de budget

786 collectivités sont désormais adhérentes à e-Collectivités sur la région des Pays de la Loire. Cette croissance rapide nécessite d'adapter les moyens et l'organisation pour continuer à fournir un service de qualité aux collectivités. C'est pourquoi des recrutements sont en cours. Le syndicat comptera 30 agents d'ici l'été.

2021

L'activité

- 4600 demandes d'assistance + 1170 comptes créés sur Pléiade
- 48 connecteurs avec des logiciels déployés
- 1 854 publications de marchés publics
- 10 collectivités formées sur la Gestion Electronique des Documents (GED) et les espaces collaboratifs
- 152 certificats électroniques commandés, livrés et installés
- 355 visioconférences organisées pour les collectivités
- 4 300 demandes d'assistance sur les logiciels métiers Berger-Levrault + 32 déploiements de collectivités sur le saas Berger-Levrault
- 115 jours d'intervention pour paramétrer les logiciels, former les utilisateurs
- 132 jours d'intervention sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Mais e-Collectivités c'est également au quotidien en production :

- 150 sites internet
- 500 collectivités sur Pléiade
- 114 collectivités sur la Gestion Electronique des Documents (GED)
- 180 collectivités sur les logiciels métiers Berger-Levrault
- 18 collectivités sur la plateforme de démocratie participative
- 250 collectivités sur le suivi du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

2022

Les projets

- Nouvelle solution de convocation électronique des élus **déjà disponible !**
- Déploiement du portail de gestion de la relation usager **déjà disponible !**
- Mise à disposition d'un conseiller numérique itinérant à la demande des collectivités intéressées et non pourvues de conseiller numérique sur leur territoire **déjà disponible !**
- Accompagnement des collectivités et développement d'une offre de services liée à la cybersécurité
- Mise en œuvre d'une solution pour conserver les archives électroniques intermédiaires
- Développement d'un portail régional des marchés publics
- Évolution du portail Pléiade avec de nouvelles fonctionnalités collaboratives

> Contact

Vous souhaitez en savoir plus sur les services proposés par e-Collectivités ou sur les projets en cours de développement ? Contactez-nous pour en discuter : contact@ecollectivites.fr

Fonds Départemental d'Action Sociale

2021 signe le retour d'une belle consommation

L'année 2021 signe une belle reprise de l'activité du Fonds Départemental d'Action Sociale (FDAS). Les adhérents ont une nouvelle fois largement sollicité les prestations du FDAS. Pour preuve, l'association a procédé à l'étude de 21 113 demandes de prestations (commandes de billetteries loisirs et prestations sociales), ce qui représente une prise en charge financière s'élevant à plus de 500 000 €.

La reconduction exceptionnelle de la prestation Noël des Adhérents marque également l'année 2021, puisque 68 % des adhérents en ont fait la demande soit 10 889 agents.

EFFECTIFS 2022

En 2022, l'association recense dans ses effectifs 14 087 actifs et 1 382 retraités soit 15 469 adhérents.

Le FDAS compte ainsi 422 établissements adhérents (collectivités, ECPI, EHPAD et autres établissements).

Union Départementale des CCAS et CIAS

Analyse des besoins sociaux, comment s'y prendre ?

Les CCAS et CIAS doivent réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Au-delà de l'obligation réglementaire, l'ABS est avant tout un outil permettant de mieux connaître le territoire et d'appréhender les besoins des habitants.

Faisant suite aux formations organisées par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) pour les élus sur l'ABS, l'Union Départementale des CCAS et CIAS (UDCCAS) a proposé une formation aux techniciens les 28 février, 1er mars et 2 mai.

Les objectifs :

- Comprendre la démarche ABS des petites communes et ses enjeux
- S'approprier l'outil ABS pour enclencher une réflexion stratégique de mise en œuvre
- Être capable d'ouvrir des perspectives sur les ressources mobilisables.

Plusieurs guides à votre disposition

Le collège des techniciens de l'association a élaboré deux guides pour accompagner les CCAS dans leurs missions :

- Guide pratique pour l'élaboration du registre des personnes vulnérables sur la commune. Pour rappel, le Maire a l'obligation de tenir un fichier des personnes vulnérables et d'en informer sa population. La gestion du recueil des données étant fréquemment confiée aux CCAS,
- Guide pratique précisant les différentes missions des CCAS. Pour rappel, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il assure à la fois des missions légales obligatoires et des missions facultatives en développant des actions directement orientées vers la population communale.

Les membres du Conseil d'Administration de l'UDCCAS espèrent que ces outils vous aideront dans vos différentes activités.

Pour information, le collège des techniciens travaille actuellement à l'élaboration d'un guide sur l'aide alimentaire en Vendée.

RETROUVEZ LES GUIDES SUR NOTRE SITE !

www.maisondescommunes85.fr

rubrique " Qui sommes-nous ?/ L'UDCCAS "

AGENDA

REUNION D'INFORMATION
LE 14 JUIN À 14 H 30
À LA MAISON DES COMMUNES

Présentation des différents services de la CAF et présentation des services de la Préfecture autour de l'inclusion numérique.

> Inscription

Par e-mail à udccas@cdg85.fr

RESSOURCES HUMAINES

Vos nouveaux interlocuteurs à la Maison des Communes

Stéphanie VANDENBON
Assistante Ressources Humaines

Stéphanie VANDENBON vient renforcer le service Ressources Humaines. Elle participe à la gestion statutaire et à la réalisation de la paie en interne pour les agents du Centre de Gestion. Elle a aussi pour mission de constituer et d'actualiser les dossiers individuels, d'effectuer le suivi de la formation, des recrutements, etc.

Véronique CHEVAL
Développeuse web

Véronique a rejoint e-Collectivités le 1er avril comme développeuse web. Elle a pour mission de migrer une centaine de sites internet des collectivités adhérentes vers la solution de gestion de contenu utilisée par e-Collectivités en augmentant la sécurité et en rafraichissant le contenu de ces sites en lien avec les collectivités.

Charlotte CARCAILLON
Responsable de l'unité Études et Applications

Charlotte CARCAILLON, précédemment adjointe au directeur et responsable du pôle e-administration auprès du syndicat e-Collectivités, a rejoint le service Systèmes d'Information le 18 avril dernier, pour remplacer Marie-Christine ARCHAMBAUD qui fera valoir prochainement ses droits à la retraite. Elle est chargée de piloter les projets informatiques, d'administrer les applications et d'accompagner les utilisateurs.

Cindy VERMEULEN et Joris JEGU
Chargés de support logiciels métiers

Cindy et Joris rejoignent e-Collectivités respectivement le 19 avril et le 20 juin comme chargés de support aux logiciels métiers. Ils interviendront sur l'assistance aux logiciels de gestion financière, gestion de la population, gestion de l'enfance.

Anne-Laure PROUX
Responsable du service Santé et Sécurité au Travail

Suite au départ de David GARREAU vers de nouveaux horizons professionnels, Anne-Laure PROUX prendra la responsabilité du service Santé et Sécurité au Travail à compter du 1er juillet. Elle sera chargée d'assurer le bon fonctionnement des trois unités qui composent le service : médecine professionnelle et préventive, prévention des risques professionnels et assurance des risques statutaires.

Angélique JOLIVET-CHARBONNEAU
DGA et responsable du pôle e-administration

Angélique rejoindra e-Collectivités le 1er juillet comme directrice générale adjointe et responsable du pôle e-administration. Elle aura pour mission de participer à la direction générale du syndicat, de définir et piloter les programmes liés à la dématérialisation, et de superviser l'activité des pôles e-administration et logiciels métiers.

Retrouvez toutes les offres d'emploi de la Maison des Communes dans la rubrique Emploi de notre site :
www.maisondescommunes85.fr

UN JEUDI PAR MOIS

DES THÉMATIQUES VARIÉES POUR RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS.

JEUDI 19 MAI :
LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

JEUDI 16 JUIN :
LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

INSCRIPTIONS :

Marina BEAUPEU
emploi@cdg85.fr
02 51 44 10 12

Centre de Gestion
Fonction Publique Territoriale
de la Vendée
Maison des Communes